

L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre à 19 heures 30, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio culturelle du Bois de Lempre, commune de Champagnac, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

**Étaient présents :** Sylvie COURAGEUX (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, Serge DELMAS (Champagnac), Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Jean Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Jean Philippe SERRE (Saignes), Jean Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Bertrand FORESTIER (Sauvat), Christiane SERRE (Trémouille), Fabrice MEUNIER, Arnaud MOREAU (Vebret), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières), Alain DELAGE, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, René BERGEAUD, Maire Ange FLEURET BRANDAO (Ydes)

**Ont donné pouvoir :** Pascal LORENZO (Lanobre) à Fabrice MEUNIER (Vebret), Philippe VIALLEIX (Lanobre) à Alain VERGNE (Beaulieu), Clotilde JUILLARD (Ydes) à Céline BOSSARD (Ydes)

Secrétaire de séance : Gilles RIOS

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 25 / Nombre de votants : 28

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> décembre 2023

## **20231207014DE**

### **CHOIX DU SCENARIO – PHASE II ETUDE DECHETS MENEÉ PAR LE CD15**

Monsieur le Président expose que la gestion et le traitement des déchets sont un enjeu majeur pour le Cantal. Pour rappel, à l'initiative de la Préfecture, le Conseil départemental a lancé en partenariat avec les EPCI, les Syndicats compétents et l'ensemble des acteurs intéressés une étude départementale qui permettra d'une part de renforcer la connaissance avec une phase diagnostic et d'imaginer des solutions innovantes adaptées à notre territoire avec la proposition de scénarii. Sumène Artense communauté participe à cette étude selon une clef de répartition basée sur la population du territoire (validé par délibération le 29 novembre 2022).

Pour mémoire, l'étude se déroule en deux phases. La phase 1 « Diagnostic » est finalisée et la phase 2 « Identification des priorités d'actions et propositions de scénarii » est en cours.

Il est donc nécessaire que Sumène Artense se positionne sur les scénarii de traitement présentés en préambule du présent conseil communautaire avant la validation définitive lors du prochain COPIL de février 2024.

Il est donc proposé au Conseil, de se positionner sur le scénario 1 « MAINTIEN DES 3 ORGANISATIONS DE TRAITEMENT ». A savoir le maintien des modalités de traitement sur le SYTTOM19 et le SYTEC, incinération des OMR du Sud Ouest Cantalien sur le VALTOM et sur les UVE du SYTTOM19.

Le Conseil a été en avoir délibéré et à l'unanimité soit 28 voix POUR se positionne sur le scénario 1 « MAINTIEN DES 3 ORGANISATIONS DE TRAITEMENT » présenté en séance

Fait à CHAMBRON SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 7 décembre 2023

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président**

**Marc MAISONNEUVE**



RF  
AURILLAC

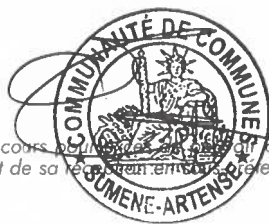
Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 18/12/2023

15-241501055-20231207014DE

Délibération rendue exécutoire  
Transmise à la Préfecture le **18 DEC. 2023**  
Affichée ou notifiée le **18 DEC. 2023**  
Document certifié conforme

Le Président, Marc MAISONNEUVE



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en copie à la Préfecture.*

RF  
AURILLAC

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 18/12/2023  
05-241501055-20231207014DE-DE